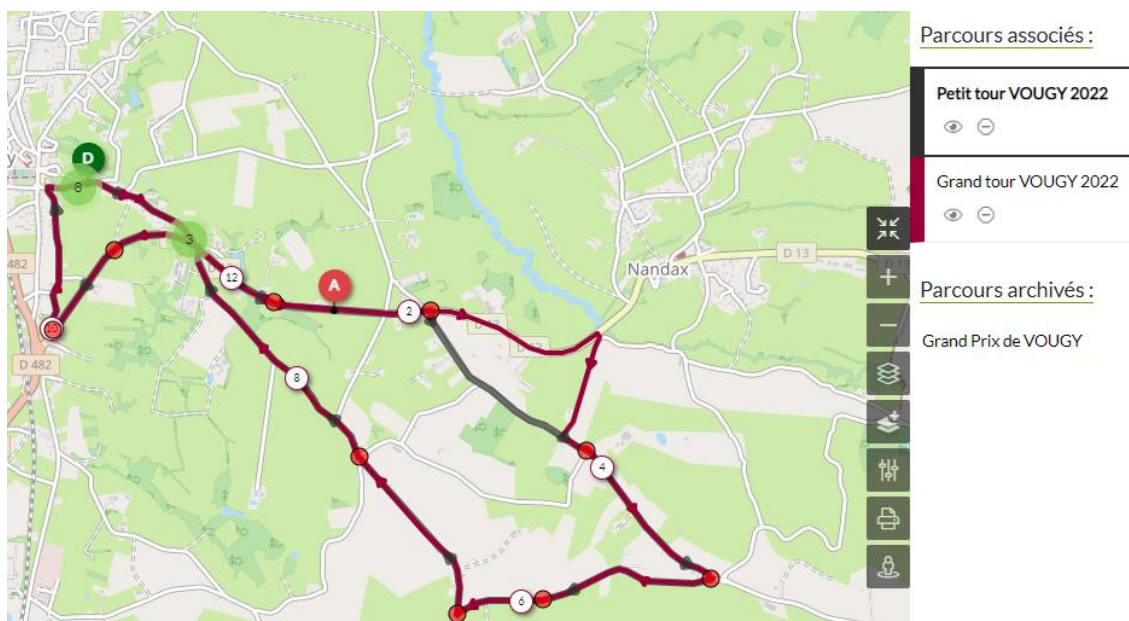


# 92<sup>ème</sup> Grand Prix de Vougy

Lundi 18 avril

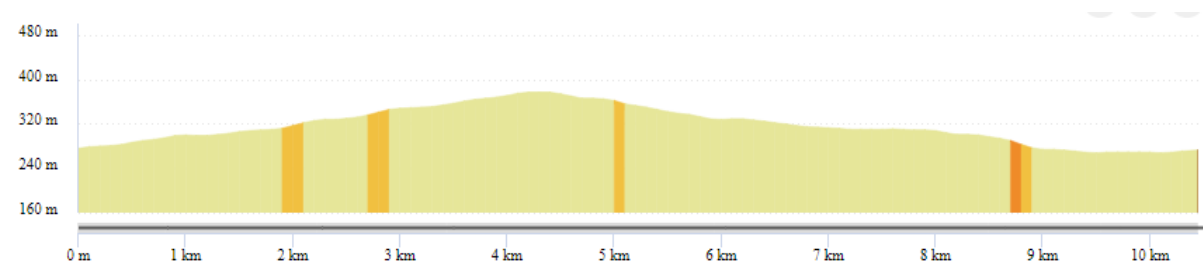


## Itinéraire horaire

5 petits tours puis 9 grands tours

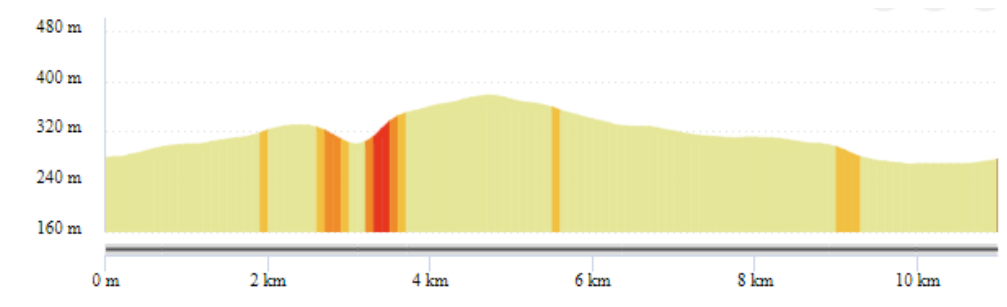
PETIT TOUR de 10.5km (passage toutes les 15 minutes environ)

KM	Lieux	Horaire
0	Départ rue Croix Bayon	13h40
	Rue Morlandet	13h42
1	D13 rue de Villers (tourner à gauche)	13h44
2.2	Chemin des Pierres (tourner à droite)	13h47
4	Route de Vougy	13h49
4.5	Route de Coutouvre (tourner à droite)	13h51
5.8	Chemin des oliviers (tourner à droite)	13h52
8.5	Le Rosier (tourner à gauche)	13h53
9.5	Rue Vavre (tourner à droite)	13h54
10.4	Arrivée rue Croix Bayon	13h55

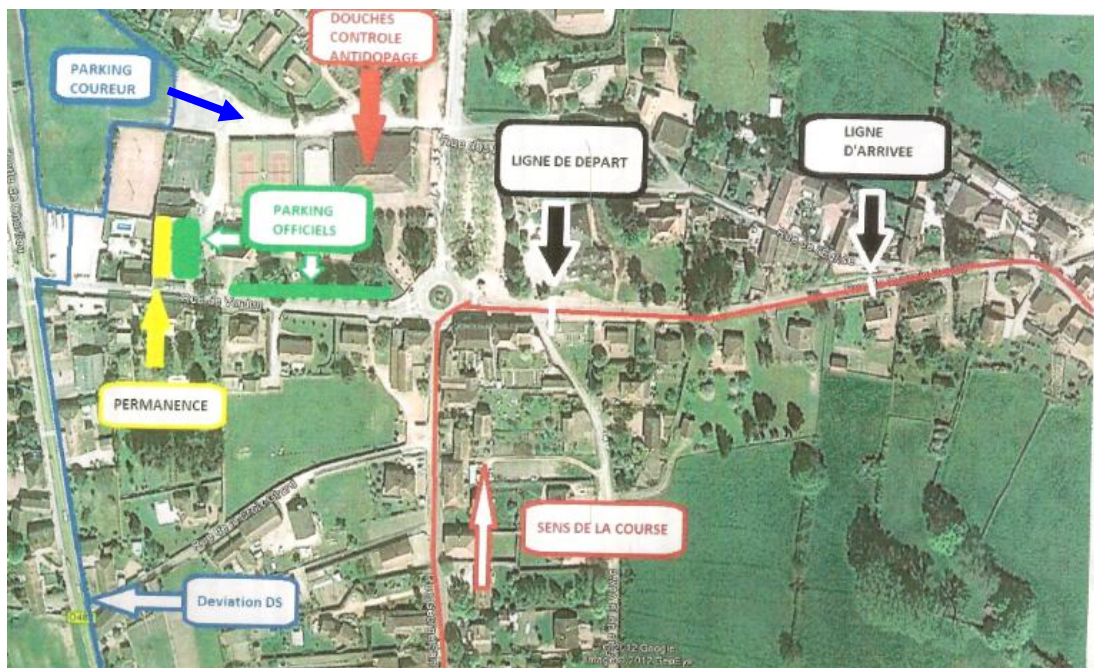


GRAND TOUR de 11km (passage toutes les 15 minutes environ)

KM	Lieux	Horaire
0	Départ rue Croix Bayon	14h55
	Rue Morlandet	14h57
1	D13 rue de Villers (tourner à gauche)	14h59
2.2	<b>Montée Parras (tourner à droite) GPM</b>	15h04
4	Route de Vougy	15h07
4.5	Route de Coutouvre (tourner à droite)	15h09
5.8	Chemin des oliviers (tourner à droite)	15h11
8.5	Le Rosier (tourner à gauche)	15h14
9.5	Rue Vavre (tourner à droite)	15h16
10.9	Arrivée rue Croix Bayon	15h19



## PLAN DU SITE DEPART/ARRIVEE



# 92<sup>ème</sup> Grand Prix de Vougy

**Lundi 18 Avril 2022**

## *Règlement particulier*

### Article 1/ Organisation

L'épreuve du 92<sup>ème</sup> Grand Prix de VOUGY, est organisée par le CR4C Roanne, association loi 1901 affiliée à la Fédération Française de Cyclisme, sous les règlements de cette même Fédération. L'épreuve se déroule en co-organisation avec le Comité de la Fête de VOUGY. Cette épreuve se dispute le **lundi 18 Avril 2022. Départ à 13h40.**

### Article 2/ Type d'épreuve

L'épreuve est disputée sous le règlement FFC. L'épreuve est réservée aux athlètes de 1<sup>ère</sup> catégorie et de 2<sup>ème</sup> catégories, elle est classée Elite Nationale. Les pénalités du barème FFC sera le seul applicable, et la réglementation antidopage de la loi française y sera exécutée.

### Article 3/ Sécurité

Le circuit est sécurisé par des signaleurs. La plus grande prudence est recommandée aux coureurs et suiveurs dans la traversée de l'agglomération et passages difficiles. Ils devront respecter le Code de la Route (avec une vigilance particulière pour les coureurs attardés et les véhicules des équipes revenant de l'arrière, partant de l'avant). En fonction des caractéristiques de l'épreuve, les délais d'arrivée ont été fixés comme suit : ▶ 10%

Conformément à l'article 2.6.032 du règlement FFC, le Collège des Commissaires peut prolonger les délais d'arrivée après consultation de l'organisateur.

### Article 4/ Secours

Les secours sont assurés par le Docteur DIOP qui suit la course dans une voiture fournie par l'organisateur. Sera également présente une ambulance de la société Ambulances des Sapins de Cours la Ville au niveau du point de cisaillement ainsi que 2 personnels infirmiers.

### Article 5/ Permanence

La permanence de départ se tiendra, le lundi 18 Avril de 10h à 11h45. Lieu : **Salle des Marronniers à 42720 VOUGY**. La réunion des Directeurs Sportifs, en présence des Membres du Collège des Arbitres est fixée à **12h le lundi 18 Avril** (même lieu que la remise des dossards). La réunion sécurité aura lieu à 11h30, même lieu. La permanence d'arrivée aura lieu au même endroit.

### Article 6/ Assistance Technique neutre

L'assistance neutre Alain Biles est assuré au moyen de 2 voitures. 157.575 : fréquence radio

### Article 7/ Incidents de Course

En cas de chute, crevaisons, incident mécanique ou autres incidents de courses, erreurs de parcours, infractions, etc .....Le règlement FFC sera appliqué (*Article 2.2029*)

### Article 8/ Véhicules suiveurs des équipes

Il ne sera admis qu'un seul véhicule par équipe à l'échelon course. Toutes les voitures autorisées à suivre cette épreuve seront identifiables grâce à un macaron officiel et devront se conformer strictement aux décisions du collège des arbitres. Les directeurs sportifs qui suivent les coureurs doivent effectuer l'intégralité du parcours. Il est strictement interdit de prendre des raccourcis. Toute infraction routière peut être verbalisée par les brigades de gendarmerie territorialement compétentes.

#### Article 9/ Protocole

Devront se présenter au protocole :

- Les trois premiers de l'épreuve
- Le vainqueur du classement de la Montagne
- Le club vainqueur du classement par équipe

Lors de la réunion des Directeurs Sportifs, l'ensemble du protocole complet sera indiqué.

#### Article 10/ Responsabilités

Le comité d'organisation se décharge de toutes responsabilités d'accident causé par les Directeurs Sportifs ou par leur voiture ainsi que les éventuels accidents causés par les autres véhicules étrangers à l'organisation.

#### Article 11/ Présentation des équipes

Les coureurs devront **OBLIGATOIREMENT se présenter EN EQUIPE et EN TENUE** pour la présentation des équipes sur la ligne d'arrivée AU PLUS TARD 30MN AVANT LE DEPART à partir de **12h45**. Pas de signatures mais le juge à l'arrivée pointera les coureurs partants. Tout manquement ou retard à la signature sera sanctionné, d'après le règlement de la FFC.

#### Article 12/ Grille de Prix

La grille de prix est 1677/25, conforme à la réglementation en vigueur.

Classement de la Montagne : 100 € au premier (Montée de Paras tous les tours sauf le premier et le dernier avec 5-3-1 points). Les prix spéciaux GPM seront réglés à réception des dossards.

#### Article 13/ Voitures suiveuses

Toutes les voitures autorisées à suivre cette épreuve seront identifiées par un bandeau officiel et devront se conformer strictement à toutes les décisions du Président du Jury ou de ses Adjointes.

#### Article 14/ Contrôle Anti-dopage

Le lieu de contrôle est la salle Albert Ginet (salle de basket, en face de l'église). Les Directeurs Sportifs ont l'OBLIGATION de venir voir sur la ligne d'arrivée si un contrôle est effectué.

Le contrôle aura lieu après le protocole, dans un délai maximum d'une heure après l'arrivée.

#### Article 16/ Règlement

Le fait pour un coureur ou un suiveur de participer ou de suivre cette épreuve implique qu'il a pris connaissance du présent règlement et qu'il l'accepte en entier.

Pour tout ce que ce règlement n'indique pas ou ne prévoit pas, il y a lieu de se reporter au règlement type de la FFC qui est à la disposition des Directeurs Sportifs auprès du Jury.

**En cas de force majeure, d'évènement imprévu et indépendant de leur volonté pouvant influencer sur la sécurité et la régularité de l'épreuve, le Comité d'Organisation et le Jury des Arbitres pourront prendre les dispositions particulières qu'ils jugeront utiles et non prévues dans le présent règlement.**

Roanne, le 11 Avril 2022

L'organisateur

Elodie GARRIVIER

CR4C Roanne

0673960483